



Regroupement familial, soeur

Par **alexandres0601**, le **15/12/2008** à **02:12**

Bonjour a tout le monde.

Je m'appelle Alex et je me pose beaucoup de questions, et donc, j'aimerais bien avoir vos aides, pour pourvoir repondre a cette question.

Je suis un étrangère (urkaine) avec le titre de séjour long durée (étudiant -élève "1an") qui fait les études a l'université depuis 4 ans et qui travaille depuis 3 ans, j'ai une soeur (titre de séjour "vie privée"), qui est marié depuis 2 ans qui a un emploi stable, et qu'elle est résidente en France depuis presque 7 ans et puis il ya ma tante qui habite a Paris déjà pendant 22 ans, et qu'elle est devenue française il y a longtemps.

Ma question est donc:

est-ce qu'il y a des possibilités de rester en France, pour pouvoir étudier et en même temps travailler? Je veux dire, de faire un regroupement familial, avec ma sœur, et en même temps de changer le statut en "vie privée"?

Car j'ai peur, que il y a pas longtemps, j'ai lu qu'on peut rester en France maximum 6 ans avec titre de séjour étudiant. Alors, que j'ai beaucoup envie de continuer mes études, et en même temps de faire une vie dans ce pays. J'ai pas du tout envie de retourner en Ukraine. *

Merci pour vos réponses, et en espérant de trouver une solution pour pouvoir rester en France, veuillez agréer mesdames mes sincères salutations.

Cordialement Alexandre :)